



# Castelnau de Médoc

Vous informe...

Face aux **risques majeurs**  
Quelle conduite adopter ?



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
- Version 2010 -



# Castelnau de Médoc

## Vous informe...

### Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le document que vous avez entre les mains est un outil d'appui permettant de trouver les informations nécessaires à chacun en cas de survenance sur notre territoire d'évènements exceptionnels, certes faiblement récurrents mais d'une gravité importante pouvant mettre en danger nos concitoyens.

Ce document a été élaboré afin de vous informer sur les risques majeurs identifiés sur notre commune : feux de forêts et risque tempête principalement.

Au-delà des contraintes réglementaires, ce document répond à un double objectif :

- **LA TRANSPARENCE** en informant, là encore plus d'ailleurs, sur la nature de ces risques, qui doit désormais faire partie de la culture du citoyen,
- **LA RESPONSABILISATION** de chacun, afin de mieux adapter nos comportements et réagir efficacement si nécessaire.

C'est bien tous ensemble, solidaires dans la collectivité, en maîtrisant au mieux les notions de vigilance et de responsabilité qui en résultent parfois, que nous pourrons prévoir, prévenir et être efficaces pour la sécurité de tous.

Je sais pouvoir compter sur votre participation active et vous en remercie.

**Jean-Claude DURRACQ**  
Maire de Castelnau de Médoc



## Face aux risques majeurs Quelle conduite adopter ?

Les médias se font régulièrement l'écho «d'accidents majeurs» (c'est-à-dire importants) et de leurs conséquences. En France, nous gardons en mémoire quelques uns d'entre eux (la tempête de 1999, l'accident d'AZF en 2001, les inondations du Gard en 2002, l'été caniculaire et la marée noire de l'Erika de 2003, les feux de forêts du sud-est de la France en 2004...).

Le risque majeur est une menace qui pèse sur l'homme, ses biens et son environnement. Sa probabilité d'occurrence est si faible qu'elle nous fait parfois oublier à tort son existence et ses lourdes conséquences.

Un des axes de la politique préventive permettant de réduire les dommages à moindre coût, est l'information des citoyens sur la nature des risques et les moyens de se protéger.

Ainsi, mieux informés, nous pourrons mieux réagir face à un accident de grande ampleur (sachant que le risque « zéro » n'existe pas).

On distingue le risque naturel du risque technologique.

- Le **risque naturel** est lié à des événements naturels plus ou moins prévisibles comme les tempêtes, les érosions, les feux de forêt, etc.
- Le **risque technologique** est lié aux activités industrielles générées par l'homme comme le transport de matières dangereuses, le risque nucléaire, le risque pollution maritime, etc.

La commune de Castelnau de Médoc est principalement concernée par les risques Naturels « feux de forêt » et « tempête ».

La commune participe à la prévention des risques majeurs en informant et en tenant à la disposition du public des documents d'informations sur les risques majeurs (le Plan communal de Sauvegarde en cas d'événements ou de risques majeurs).

Une information sera faite auprès du personnel de l'Education Nationale car ils ont en charge la sécurité de vos enfants en cas d'accident.

La connaissance de ces risques sera prise en compte dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce qui aura pour effet de maîtriser les constructions à proximité des secteurs sensibles.

La commune peut également être appelée à participer aux plans de secours mis en place par la Préfecture.

# Le Risque Feux de Forêt



## Caractéristiques du risque sur la commune :

Quelles sont les caractéristiques du risque feux de forêt sur la commune ?

Le risque feux de forêt est un phénomène hétérogène dans le temps mais il reste omniprésent sur l'étendue du territoire.

La zone forestière de la commune couvre 75% du territoire soit environ 1800 hectares d'espaces boisés. Ces espaces boisés sont composés en majorité de pins.

Les feux les plus courants concernent de petites surfaces. Les feux de plus grande ampleur ont un temps de retour faible.

Les périodes propices aux départs de feu sont l'été, l'automne et le printemps. En moyenne chaque année, la commune recense très peu de feux de forêt sur son territoire.

Comment se déclarent les feux de forêt ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source d'ignition (de chaleur : flamme, étincelle...). Très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence, accident ou malveillance.
- Un comburant par un apport d'oxygène : le vent active la combustion.
- Un combustible (végétation).

Un incendie qui se déclare peut se propager très rapidement en fonction des conditions météorologiques (vent de sud-est, temps sec...) mais aussi en fonction de la nature des surfaces (semis de pins souvent peu éclaircis et des grands pins engendrant des feux de cimes).

# Le Risque Feux de Forêt



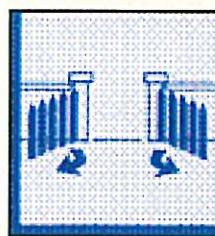
## Que doit faire la population ?

Fermer les volets.



Arroser autour de la maison.

Ouvrir le portail de votre terrain.



### VOUS DEVEZ

Enfermez-vous dans un bâtiment.



Fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur.

Téléphoner aux pompiers : au 18 ou 112 depuis un téléphone fixe ou un portable.



Téléphoner, libérer les lignes pour les secours.

Prendre la route.



### VOUS NE DEVEZ PAS





# Le Risque Tempête



## Caractéristiques du risque sur la commune :

Quelles sont les caractéristiques d'une tempête sur la commune ?

Comme tout risque d'origine naturelle, le risque tempête est diffus sur l'ensemble de la commune et souvent mal apprécié par les spécialistes. Le retour d'expérience de la tempête de 1999 qui toucha la France entière sans épargner notre région, nous rappelle les conséquences parfois tragiques que peut engendrer le phénomène tempête face à une population peu informée des conduites à tenir face au risque.

### Comment se forme une tempête ?

Une tempête est une violente perturbation atmosphérique caractérisée par des vents forts souvent accompagnés de pluies et d'orages.

Les tempêtes qui touchent notre commune nous viennent le plus souvent de l'océan atlantique. Une tempête naît, grandit au-dessus des mers et meurt plus ou moins rapidement en fonction de sa virulence au-dessus des terres ou des mers.

La naissance d'une tempête est issue de la rencontre de nuages (à des pressions atmosphériques différentes, créant une dépression), qui situés au-dessus des mers vont se charger en vapeur d'eau. Accompagnés par des vents violents, ces nuages vont alors constituer une tempête, pouvant provoquer aux biens de l'Homme et à son environnement des conséquences réversibles voire irréversibles.



# Le Risque Tempête

## Que doit faire la population ?



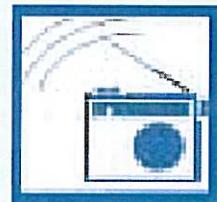
Enfermez-vous dans un bâtiment.



Protégez les baies vitrées.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



**VOUS DEVEZ**

Munissez-vous d'un éclairage mobile de secours (lampes torches, bougies...)



Prendre la route.



Téléphoner, libérer les lignes pour les secours.

**VOUS NE  
DEVEZ PAS**

Aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



# Castelnau de Médoc

Vous informe...



## NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCE

Sapeurs pompiers	18 ou 112
Police municipale	06.88.82.34.52
Gendarmerie	17
SAMU	15

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous renseigner :

- A l'accueil de la Mairie de Castelnau de Médoc au : **05.56.58.21.50**



Mairie de Castelnau de Médoc  
20 rue du Château  
33480 CASTELNAU DE MEDOC  
Tel: 05.56.58.21.50  
Fax: 05.56.58.18.10  
[www.mairie-castelnau-medoc.fr](http://www.mairie-castelnau-medoc.fr)  
[contact@mairie-castelnau-medoc.fr](mailto:contact@mairie-castelnau-medoc.fr)

Réalisé par Jean-Pierre ARMAGNAC, conseiller municipal délégué à la sécurité  
Document mis à jour en juillet 2010